
MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MISE EN PLACE OPERATIONNELLE DE BUSINESS PLANS SUR DEUX PRODUITS
DANS LE DOMAINE DE LA RADIOTHERAPIE ET LA CURIETHERAPIE
PROGRAMME POPRA « PROGRAMME OPTIQUE PHYSIQUE RADIOTHERAPIE
EN AQUITAINE »

N° de marché

(À compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	8	M	S	0	6	P	I	/	P	J	2	0	1	7	-	0	0	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
166 COURS DE L'ARGONNE
33000 BORDEAUX

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objectif la mise en place opérationnelle de Business Plans sur deux Produits dans le domaine de la Radiothérapie et la Curiethérapie.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

10/09/2018 A 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	CONTRACTANT	4
ARTICLE 2.	PRIX	5
ARTICLE 3.	DURÉE ET DELAIS D'EXÉCUTION	5
ARTICLE 4.	PAIEMENT	5
ARTICLE 5.	NOMENCLATURE(S)	7
ARTICLE 6.	DOCUMENTS CONTRACTUELS	7

ARTICLE 1. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le bordereau de prix ;

Cet acte d'engagement correspond :

À l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (*en cas de non allotissement*).

Au lot n°de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (*en cas d'allotissement*) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société Sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET	Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire (Candidat groupé),	
M	
Agissant en qualité de	
Désigné mandataire :	
<input type="checkbox"/> Du groupement solidaire	
<input type="checkbox"/> Solidaire du groupement conjoint	
<input type="checkbox"/> Non solidaire du groupement conjoint	
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	Télécopie
Numéro de SIRET	Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire	
S'engage, au nom des membres du groupement ¹ , sur la base de l'offre du groupement,	

Validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 2. PRIX

La prestation sera rémunérée selon les prix indiqués dans la proposition financière du candidat.

Les variantes et les options sont autorisées

ARTICLE 3. DURÉE ET DELAIS D'EXÉCUTION

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 mois fermes.

ARTICLE 4. PAIEMENT

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement bancaire à 30 jours fin de mois, en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- *Ouvert au nom de :*

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- *Ouvert au nom de :*

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur³ :

Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Avance (Cocher la case correspondante.) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

ARTICLE 5. NOMENCLATURE(S)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

73220000-0 : Services de conseil en développement..

ARTICLE 6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est composé des documents suivants qui en font partie intégrante :

- l'acte d'engagement ;
- le cahier des clauses particulières ;
- le règlement de consultation.

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et s'engage à les respecter.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé